

RAPPORT N°291 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 10 JUILLET 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 3 au 10 juillet 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore également deux (2) personnes grièvement blessées par des Imbonerakure, une (1) personne victime d'arrestation arbitraire, une (1) jeune fille victime de viol ainsi qu'une (1) personne qui a été enlevée par des individus non identifiés.

1. Atteintes au droit à la vie

- Au petit matin de dimanche 4 juillet 2021, des pêcheurs qui se rendaient à la rivière Rusizi séparant le Burundi de la RDC (République démocratique du Congo) ont découvert deux corps sans vie d'hommes non identifiés sur la colline de Kaburantwa, commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon les témoignages des pêcheurs, les deux hommes étaient ligotés et pendus sur un arbre dans un champ de manioc à moins d'une centaine de mètres de la route nationale n° 5 et ont alerté des militaires d'une position installée non loin de la Rusizi.

Les mêmes sources précisent que les deux victimes avaient beaucoup de blessures sur leurs corps et estiment qu'elles auraient été tuées la veille par des individus non identifiés qui les ont attachées à cet arbre pour simuler un suicide, étant donné qu'il y avait beaucoup de sang encore frais sous l'arbre auxquels ils étaient suspendus.

- Dans la matinée de dimanche 4 juillet 2021, le corps sans vie de Charles Nizigiyimana (59 ans), résidant dans le village de paix de Rugombo, a été aperçu sur la colline de Samwe, à moins d'un kilomètre du bureau communal de Rugombo, dans la province de Cibitoke.

Selon des sources sur place, le corps de la victime, dont l'identité des auteurs reste inconnue, était allongé dans un canal d'irrigation, avec beaucoup de sang et de blessures au niveau de sa tête.

SOS-Torture Burundi déplore le phénomène criminel indicible et devenu endémique où des corps sans vie ne cessent d'être découverts dans des rivières ou dans des endroits publics, loin des témoins capables de les identifier, dans le silence aberrant des autorités du pays qui avaient pourtant la noble mission de protéger, au même pied d'égalité, tous les citoyens ainsi que toute personne habitant le territoire du Burundi.

Elle en appelle aux autorités du Burundi à sortir de leur mutisme complaisant afin d'entreprendre des mesures et d'actions concrètes en vue d'endiguer ce phénomène criminel qui ne fait que ternir l'image de la nation.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la soirée de samedi 3 juillet 2021, un groupe d'Imbonerakure en patrouille sur la colline de Ruvumpu de la commune de Kiremba, en province de Ngozi (nord du Burundi) a blessé à coups de gourdins un militant du CNL connu sous le nom de Prosper Nahimana (Congrès national pour la liberté) alors qu'il rentrait à son domicile.

Selon des témoins, alors qu'il rentrait chez lui de retour d'un bistrot de la localité, Prosper Nahimana a été roué de coups à l'aide de gourdins par un groupe d'Imbonerakure qui l'ont blessé au dos et à la tête.

SOS-torture Burundi dénonce l'intolérance politique des membres du CNDD-FDD envers les militants d'autres partis politiques de l'opposition et l'impunité dont jouissent les Imbonerakure.

- Dans la nuit de lundi 5 juillet 2021, sur la colline de Nyeshanga au village 3 de la commune de Gihanga en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), un groupe d'Imbonerakure a violemment battu à coups de gourdins une jeune fille du nom de Cécile Iradukunda (26 ans) quand elle revenait de son travail.

Selon des sources sur place, Cécile Iradukunda, servante dans un bistrot de la localité et originaire de la commune de Buganda en province de Cibitoke, est tombée dans une embuscade d'un groupe d'Imbonerakure en patrouille dirigé par le responsable de la ligue des jeunes du CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie) en commune de Gihanga, Déo Maboneza, qui l'ont violemment rouée de coups de bâtons et l'on laissée dans un état très critique.

Les mêmes sources précisent que la victime a été évacuée à une structure sanitaire de la localité et que Déo Maboneza a été arrêté le lendemain par la police et se trouve détenu au commissariat communal de Gihanga.

3. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dès la soirée de mardi 6 juillet 2021, un propriétaire de vaches connu sous le prénom d'Emmanuel a été arrêté et détenu arbitrairement sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda, en province de Cibitoke pour avoir réclamé ses deux vaches volées et retrouvées dans l'étable de cet administratif.

Selon des témoins, le propriétaire de ces vaches a été arrêté par le responsable du Service national de renseignement (SNR) à Cibitoke qui venait d'être appelé au

téléphone par l'administrateur communal et l'a embarqué à bord de son véhicule immatriculé D3984A vers une destination non encore connue.

4. Cas de Violences basées sur le genre (viol)

- Dans la matinée de mercredi 7 juillet 2021, le médecin seponsible du centre de santé de Cabara situé dans la zone de Kirwena, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi) a violé une jeune fille mineure, âgée de 16 ans.

Selon des sources sur place, la jeune fille s'était rendue au centre de santé pour se faire soigner, mais, au lieu de la soigner, le médecin Gilbert Niyoyankundiye l'a plutôt conduite dans l'une des chambres dudit centre pour la violer. Aussitôt rentrée à la maison, la jeune fille a révélé à ses parents la souffrance qu'elle a endurée au centre de santé.

Les mêmes sources révèlent que le médecin a tenté de convaincre les parents de la jeune fille pour un règlement à l'amiable moyennant une somme de 200 000 francs burundais, mais les parents ont rejeté cette offre et ont décidé de porter plainte à la police.

SOS-Torture Burundi a appris que ce médecin a été arrêté dans l'après-midi du même jour pour enquête.

5. Cas d'enlèvement

- Dans la nuit de jeudi à vendredi 9 juillet 2021, un groupe de six personnes habillées en tenues civiles et militaires ont enlevé le nommé Melthus Mahoromeza, un gestionnaire du Motel City of Peace situé dans le quartier Shatanya de la ville de Gitega.

Des sources sur place révèlent que les ravisseurs s'étaient déguisés en clients et ont embarqué Melthus Mahoromezwa, originaire de la commune de Vyanda en province de Bururi, à bord de leur véhicule de marque Jeep de couleur blanche portant la plaque d'immatriculation du gouvernement du Burundi et l'ont conduit vers une destination inconnue.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.